

A32/ABC
Product Code: 32.000Z.0000.00

Issue / Date: Novembre 2014 Rev. 2

1. Identification de la préparation et de la société

1.1 Identification du produit : **A32/ABC**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Poudre chimique sèche, à utiliser dans l'extinction d'incendies comme agent extincteur des classes de feu A, B et C.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ANAF S.P.A.
 Adresse: Via del Commercio, 4
 Ville: IT-27020 Torre d'Isola
 Personne de référence: Ing. Danilo Romano
 Tel. 0039 (0)382 45 33
 Fax: 0039 (0)382 92 02 79
 e-mail: info@anaf.eu
 Internet: www.anaf.eu

1.4. Le numéro de téléphone d'urgence: 02-66101029 Ospedale Niguarda (MI)

2. Identification des dangers

Ce mélange se présente comme une poudre, qui peut également former des aérosols. Une longue exposition à n'importe quel type de poussière est potentiellement nocif.

Certains ingrédients sont classés comme «poussières de nuisance ». Ceux-ci peuvent être nocif pour l'environnement. Il n'y a aucune histoire de la toxicité orale.

3. Composition / informations sur les ingrédients

Composant	REACH No.	CAS No.	Contenu (%w/w)	Classification suivant:
Monoammonium phosphate	01-2119488166-29-xxxx	7722-76-1 40	20,5%	Directive 67/548/EEC: Non classifié Régulation (EC) N° 1272/2008 (CLP): Non classifié
Ammonium sulfate	Not applicable	7783-20-2 53	74,5%	Directive 67/548/EEC: Non classifié Régulation (EC) N° 1272/2008 (CLP): Non classifié

4. Premiers secours

Inhalation :

En cas de dégagement du produit, des démangeaisons peuvent se produire, ou une sensation de gêne accompagnée de toux et d'éternuements.

Le cas échéant déplacer la personne affectée en plein air.

Contact avec les yeux :

Gêne éventuelle due à des corps étrangers.

Ouvrir les paupières et laver à grande eau. En cas de gêne persistante consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver à l'eau et avec savon neutre.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Demander de l'assistance médicale si nécessaire.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Agent d'extinction inadéquat :

N.A. Ce produit est un agent d'extinction d'incendies.

Risque spécial dû à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz qui se forment : Bas risque.

Il ne faut ni inhaler le produit ni ses sous-produits de décomposition.

6. Mesures en cas de fuite accidentelle

Précautions personnelles :

Revêtir des éléments de protection personnelle : Masque anti-poussière.

Éloigner au plus vite toute matière incompatible : Matières alcalines et produits caustiques.

Empêcher le contact avec les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Protéger les égouts : produit nocif pour les organismes aquatiques.

Méthodes de nettoyage :

Ramasser par des moyens mécaniques et mettre dans un récipient adéquat. Enlever le restant à l'eau et avec du savon neutre.

7. Manutention et entreposage

Manutention :

Si nécessaire :

Aération locale ou générale, manipuler avec précaution en évitant de mettre de la poudre en suspension.

Indications de protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage :

Maintenir dans son récipient d'origine, fermé.

Garder en lieu sec et à température ambiante.

Tenir éloigné de matières fortement alcalines ou oxydantes.

Respecter les dispositions locales d'entreposage.

Utilisations spécifiques :

Poudre extinctrice polyvalente destinée à l'extinction d'incendies comme agent extincteur des classes de feu A, B et C.

8. Contrôle d'exposition/protection personnelle

Valeurs limite d'exposition

Il n'a pas été établi de TLV spécifique pour le produit. On pourra faire référence aux valeurs suivantes :

TLV/TWA : 10 mg/m³, total poudre

STEL : N.D.

PEL : N.D.

Contrôles de l'exposition professionnelle :

Protection respiratoire : En cas de dépassement des limites concernant le lieu de travail, porter un masque anti-poussière.

Protection cutanée. Mains

Porter des gants de travail : En cuir, en latex ou en vinyle.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité ou munies de protections latérales.

Protection cutanée. Reste du corps

Porter des vêtements à manches longues.

Porter des chaussures de sécurité

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le versement à l'égout.

9. Propriété physiques et chimiques

Aspect :	Poudre de couleur <i>blanche</i>
Odeur :	inodore
Valeur pH :	(0,1 % aqueux) 4,5-6,0
Point d'ébullition :	Se décompose à partir de 190°C
Point d'inflammation :	N.A.
Inflammabilité :	N.A.
Pression de vapeur :	N.A.
Densité relative :	1.65-1.85
Solubilité :	non soluble dans l'eau
Coefficient de distribution :	N.A.
Viscosité :	N.A.
Densité de vapeur :	N.A.
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Point de fusion :	>190°C
Décomposition thermique :	à partir de 190°C
Densité apparente :	0,85-0,98 g/cm ³

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :

Produit à instabilité thermique. A partir de 190°C il perd des molécules d'ammoniac, et forme, à de plus hautes températures, du pentoxyde de phosphore.

Matières à éviter :

Il peut dégager de l'ammoniac au contact avec des substances alcalines.

Éviter le contact avec des agents oxydants forts.

Aluminium : Il peut l'attaquer.

Plomb : Il peut l'attaquer.

Magnésium : Il peut dégager de l'ammoniac.

Aminométhane : Dégage du formaldéhyde, hautement toxique.

Hypochlorite de sodium : Se décompose par contact en gaz toxiques.

Acier : Il peut l'attaquer.

Sels nitriques : S'il fond, une explosion peut se produire.

Chlorate de potassium : Il réagit violemment.

Produits dangereux de décomposition : Ammoniac. Pentoxyde de phosphore.

11. Information toxicologique :

Matière pulvérulente. Risque d'exposition par inhalation. Irritant.

Effet irritant primaire :

Irritation de la peau

Effet irritant primaire sur la peau : Irritant léger.

Irritation des muqueuses

Effet irritant primaires sur les yeux : Irritant par abrasion.

Expériences sur l'homme :

Il n'a pas été observé, du fait de la manipulation de ce produit, de silicose ou d'autres maladies des voies respiratoires spécifiques au produit.

Essais à long terme :

Aucun effet négatif n'a été observé.

Lors d'examen effectués sur la possibilité d'une toxicité chronique en cas d'inhalation, aucune altération irréversible et aucun cas de silicose n'ont été observés.

12. Information écologique

Écotoxicité EC₅₀ à 15' (mg/mL): Photobacterium Phosphoreum

EC₅₀= 18,5 Equitox/m³

Toxicité aquatique :

Toxicité aigüe pour les poissons : NOEC (96h) >= 500 000 mg/L
(bibliographie)

Toxicité aigüe pour les daphnies : NOEC (24h) >= 500 000 mg/L
(bibliographie)

13. Considérations sur l'élimination

Produit :

Peut être déposé dans des décharges contrôlées, en respectant les dispositions techniques nécessaires, après avoir consulté la personne chargée de l'élimination et les autorités compétentes.

Emballage :

Peut être déposé avec les ordures domestiques ou incorporé, une fois propre et libre de produit, au circuit local de matériaux recyclables.

14. Information concernant le transport

Numéro NU : Non attribué

Groupe emballage : néant

Transport par route et chemin de fer :

TPC/TPF : Sans restriction

ADR/RID : Sans restriction

Transport par mer :

IMDG/IMO : Sans restriction

Transport aérien :

ICAO/IATA : Sans restriction

15. Information réglementaire

Symboles de risque : N.A.

Phrases de risque : N.A.

Phrases de sécurité : N.A.

16. Information réglementaire

Applications du produit :

Poudre extinctrice polyvalente destinée à l'extinction d'incendies comme agent extincteur des classes de feu A, B et C.

Avis

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, stockage, transport, élimination et mise à disposition et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.